



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 21 FEV. 2023
N°2023- 026

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze février à 20 h 34, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi neuf février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport d'activités au titre de 2021 du syndicat intercommunal funéraire de la Région parisienne, SIFUREP

Rapporteure : Mme THIROUX

Direction Générale Adjointe (directions Finances, Population et Santé)

Service : Service des assemblées et des affaires juridiques

Les membres présents :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DE OLIVEIRA, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés et/ou absents :

M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme ARRON (donne procuration à Mme ABCHICHE), M. DUBUS (donne procuration à Mme CARPE), M. PICOT (donne procuration à M. BASTIN), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO), M. PESSOA GRIJO (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme THEOPHILE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 12

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques
Séance du conseil municipal du 25 janvier 2023

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;

Vu la circulaire n°2022-8 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne transmettant le rapport d'activité de l'année 2021 ;

Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2021 ;

Vu le compte administratif arrêté par le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2021 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales- Marchés et Achats Publics – Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance du 7 février 2023 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité-ASVP émis lors de sa séance du 16 janvier 2023.

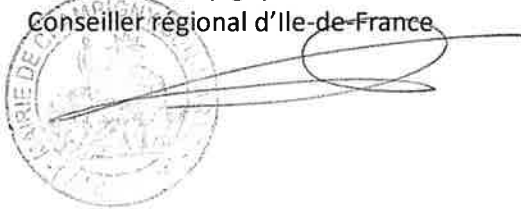
Après avoir entendu le rapport des délégués de la Ville au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Madame Céline THEOPHILE
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le **21 FEV. 2023**

Publication, le **21 FEV. 2023**

Certifié exécutoire
Le Maire de Champigny-sur-Marne

